



2000



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 18 octobre 2000

<cdl\doc\2000\summary\cdl-dem-pv10.f>

<cdl\doc\2000\summary\cdl-fedpv15.f>

Restricted

CDL-DEM (2000) PV10

CDL-FED (2000) PV15

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

**PROCES-VERBAL DE LA
REUNION CONJOINTE DE
LA SOUS-COMMISSION SUR L'ETAT
FEDERAL ET REGIONAL ET DE
LA SOUS-COMMISSION
SUR LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES
(Venise, le 12 octobre 2000 à 14h00)**

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure dans le document CDL-DEM (2000) OJ10/CDL-FED (2000) OJ15.

2. Cadre juridique général de référence pour faciliter la solution des conflits ethno-politiques en Europe

M. Garrone présente le document intitulé « un cadre juridique général de référence pour faciliter la solution des conflits ethno-politiques en Europe » (document CDL (2000) 70). Il rappelle que, lors de sa dernière réunion, la Commission a déjà adopté un document de base sur ce thème (document CDL (2000) 50). Lors de leur 718^e réunion (19 juillet 2000), les Délégués des Ministres ont pris note que la Commission de Venise est prête à entreprendre une étude indicative en ce sens. L'étude fait suite à une demande de la Présidence italienne du Comité des Ministres.

L'étude vise non pas à proposer une solution à l'un ou l'autre conflit ou à l'ensemble d'entre eux, mais consiste en une approche générale, fondée sur l'expérience des systèmes comportant une pluralité de niveaux de pouvoirs. Elle est divisée en deux parties, relatives au cadre général (caractère permanent de l'Etat, intégrité territoriale, solutions existantes) et aux questions à traiter dans de tels systèmes (répartition des compétences, participation des entités au processus de décision de l'Etat central, règlement des différends, garantie internationale).

La réunion conjointe des sous-commissions décide de soumettre l'étude sur les conflits ethno-politiques (CDL (2000) 50) à la Commission plénière pour adoption, avec quelques modifications.

3. Etat d'avancement des travaux sur les lignes directrices sur le financement des partis politiques

M. Robert rappelle les points principaux en la matière, tels qu'ils ont été traités dans le document adopté par la Commission lors de sa réunion du mois de juin (voir le document CDL-PP (2000) 1rev.). Il s'agit de savoir qui financer, donc ce qu'est un parti politique ; de déterminer à quelle occasion ce financement doit intervenir, de manière permanente ou au moment des campagnes électorales ; d'établir les sanctions en cas de violation des règles sur le financement.

M. Robert demande aux membres de la Commission intéressés par le suivi de l'étude de se signaler au Secrétariat. Une réunion sur le sujet pourrait avoir lieu en novembre.

A N N E X E

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA/ALBANIE:

M. Luan OMARI, Vice Président de l'Académie des Sciences de l'Albanie

ANDORRA/ANDORRE:

M. François LUCHAIRE, Président honoraire de l'Université de Paris I, ancien membre du Conseil constitutionnel français, ancien Président du Tribunal constitutionnel d'Andorre

AUSTRIA/AUTRICHE:

M. Franz MATSCHER, Professeur, Université de Salzbourg, ancien juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme

BELGIUM/BELGIQUE:

M. Jean-Claude SCHOLSEM, Professeur, Faculté de droit, Université de Liège

CROATIA/CROATIE:

Mr Stanko NICK, Presidential foreign policy adviser

CYPRUS/CHYPRE:

Mr Panayotis KALLIS, Judge, Supreme Court

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE:

Ms Ivana IANU, Vice-President of the Constitutional Court

ESTONIA/ESTONIE:

Mr Peeter ROOSMA, Adviser, Supreme Court

FRANCE:

M. Jacques ROBERT, Président honoraire de l'Université de droit, d'économie et des Sciences sociales de Paris, Ancien Membre du Conseil constitutionnel

GERMANY/ALLEMAGNE:

Mr Helmut STEINBERGER, Professor at the University of Heidelberg, Former Director of the Max-Planck Institute

GREECE/GRECE:

M. Constantin ECONOMIDES, Professeur à l'Université Pantios, ancien Directeur du Département juridique, ministère des Affaires Etrangères

ICELAND/ISLANDE:

Mr Hjörtur TORFASON, Judge, Supreme Court

IRELAND/IRLANDE:

Mr James HAMILTON, Director of Public Prosecutions

LITHUANIA/LITUANIE:

Mr Kestutis LAPINSKAS, President of the Division of Administrative Cases, Court of Appeal

LUXEMBOURG:

Mme Lydie ERR, Députée

NETHERLANDS/PAYS-BAS:

Mr Pieter VAN DIJK, State Councillor, Former Judge at the European Court of Human Rights

PORTUGAL:

M. Vital MOREIRA, Professor, Law Faculty, University of Coimbra
Mme Maria de Jésus SERRA LOPES, Conseillère d'Etat, ancienne Bâtonnière de l'Ordre des avocats

ROMANIA/ROUMANIE:

Mr Alexandru FARCAS, Adviser, Permanent Mission of Romania in Geneva

SWEDEN/SUEDE:

Mr Hans-Heinrich VOGEL, Professor in Public Law, University of Lund

SWITZERLAND/SUISSE:

M. Giorgio MALINVERNI, Professeur à l'Université de Genève

TURKEY/TURQUIE:

Mr Ergun ÖZBUDUN, Professor at Bilkent University, Vice-President of the Turkish Foundation for Democracy

UKRAINE:

Mr Serhiy HOLOVATY, Member of Parliament, President of the Ukrainian Legal Foundation

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI :

Mr Jeffrey JOWELL, Professor of Public Law, University College London

MEMBRES ASSOCIES

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE ET HERZEGOVINE :

Mr Cazim SADIKOVIC, Professor at the Faculty of Law, University of Sarajevo, Former President of the Constitutional Court of Bosnia and Herzegovina

SECRETARIAT

Mr Gianni BUQUICCHIO
Mr Thomas MARKERT
Mr Pierre GARRONE
Mr Serguei KOUZNETSOV